

## Communiqué de presse

## Mercredi 3 mai 2023 : Le marché municipal fête ses 50 ans !

On retrouve dans les archives municipales la volonté de mettre en place un marché à Cenon dans les années 1850, à l'heure où La Bastide était encore Cenonnaise. Au fil des ans et au gré des habitudes de consommation, plusieurs formules ont existé dans différents lieux de la ville. Il y a 50 ans, à la demande des habitants du quartier Palmer, c'est la spacieuse place François Rabelais qui est choisie pour recevoir tous les mercredis matins les marchands d'alimentation, d'habillement et autres accessoires.

## • Un des plus grands marché de la rive droite

Depuis l'installation du premier marché municipal en 1973 place François Rabelais, l'offre n'a cessé d'évoluer : rebaptisée place François Mitterrand en 1996 au lendemain du décès du Président, elle accueille des commerçants ambulants aux produits variés (alimentaires, tissus, vêtements et autres accessoires).

En 2019, la place est entièrement rénovée : une superficie totale de 2200 m² qui peut désormais proposer 120 emplacements pour accueillir les commerçants abonnés et tirés au sort. En 2022, il est également proposé aux commerçants de louer des terrasses pour permettre l'installation des clients le temps d'un café ou d'une petite dégustation des produits du marché. Le marché conforte son rôle de lien social et intergénérationnel!

## Pour en savoir plus :

- l'histoire des marchés à Cenon,
- <u>La place du marché aujourd'hui</u>





Pour célébrer le 50<sup>ème</sup> anniversaire de son marché hebdomadaire, la ville a donc préparé un programme d'animations :



- 9h: animations "0 déchets" par Ecologeek (sensibilisation au tri sélectif)
- 10h : animations de théâtre de rue par la Compagnie
- 11h30 : discours des personnalités officielles, suivi d'un vin d'honneur élaboré avec les produits offerts par les commerçants du marché.

En attendant, ne manquez pas <u>sur les réseaux</u> notre micro-trottoir réalisé au marché de Cenon!

Nadia MEKKI

Assistante de communication

